

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

**ÉCHANGE SANS SOULTE DE TERRAIN VILLE ED286p AVEC PARCELLE PROPRIÉTÉ
DE MADAME VERVAEKE ED65p. AUTORISATION**

Séance du 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, Mme Picard, M Hélaudais, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Bessière à M Hélaudais
Mme Courrèges à M Hélaudais
M Augé à Mme Picard
M Acquaviva à M Mangon

Secrétaire de séance : M Francis Royer.

La séance est ouverte,

Délibération du : 29 juin 2021
Rendue exécutoire le : 1 juillet 2021
Publiée le : 1 juillet 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 29 juin 2021

ÉCHANGE SANS SOULTE DE TERRAIN VILLE ED286p AVEC PARCELLE PROPRIÉTÉ DE MADAME VERVAEKE ED65p. AUTORISATION

M Jean-Luc Trichard, Adjoint au Maire délégué Urbanisme, aménagement et paysage, transports collectifs et forêts, présente le rapport suivant.

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles a autorisé un Permis d'Aménager pour la création de deux lots à bâtir sur les parcelles communales ED53 – ED54 – ED286 et ED298, situées chemin de Mauran.

Dans le cadre de la vente des deux lots du lotissement, le bornage du terrain a révélé un empiètement de la clôture de Madame Vervaeke sur la parcelle communale ED286, sur une surface de 7 m².

Par délibération en date du 13/12/2017, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition gratuite d'une partie de la parcelle de Madame Vervaeke pour résoudre la problématique de collecte et d'évacuation des eaux pluviales qui ruissellent sur l'impasse Arnaud Deniges. La surface de cette portion de terrain s'élève à 7 m² selon le plan de bornage.

Aussi, par courrier en date du 22/04/2021, Madame Vervaeke propose de céder à la Ville la portion de son terrain, cadastré ED65, à hauteur de 7 m² nécessaire au réaménagement de la voirie, et en contre échange, la Ville cède la portion de terrain qu'elle a rattaché à son terrain.

Afin de régulariser administrativement cet échange sans soulte,

Après avis de la commission du 22 juin 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise l'échange foncier sans soulte entre la parcelle communale ED286p et la parcelle ED65p appartenant à Madame Vervaeke pour une surface de 7 m² chacune.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la cession de ce bien et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 29 juin 2021

pour expédition conforme

le maire,



Stéphane Delpeyrat

Commune : (33449)
SAINT-MEDARD-EN-JALLES

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage :

Document vérifié et numéroté le / /

Par

Section : ED
Feuille(s) : 1
Qualité du plan : P4 (plan régulier)

Echelle d'origine : 1:1000
Echelle d'édition : 1:500
Date de l'édition :

CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- ~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~
- B - En conformité d'un piquetage : 13/06/2018 effectué sur le terrain ;
- ~~C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par M. Arnaud ALLAIN géomètre à St Médard en J.~~

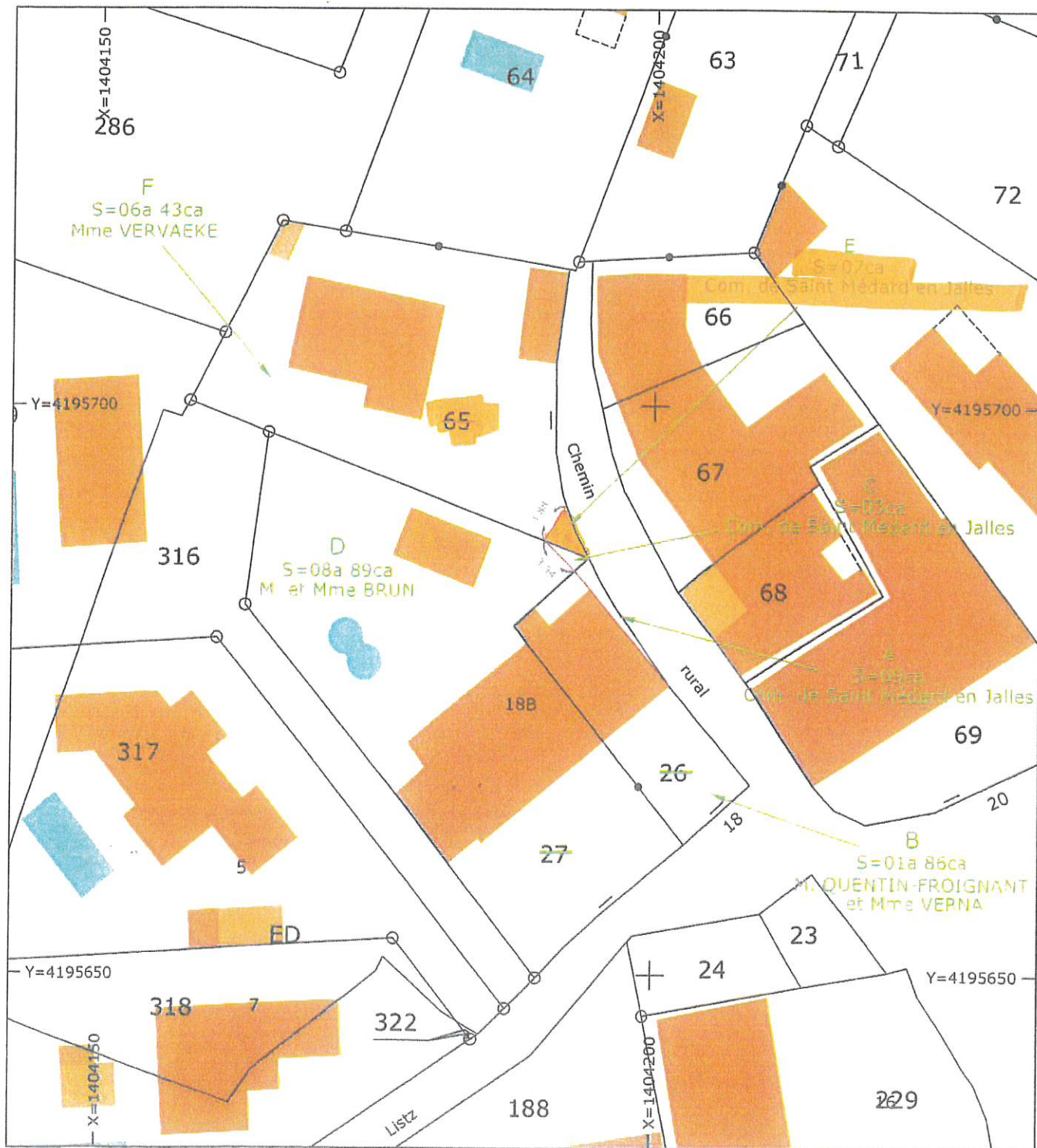
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463

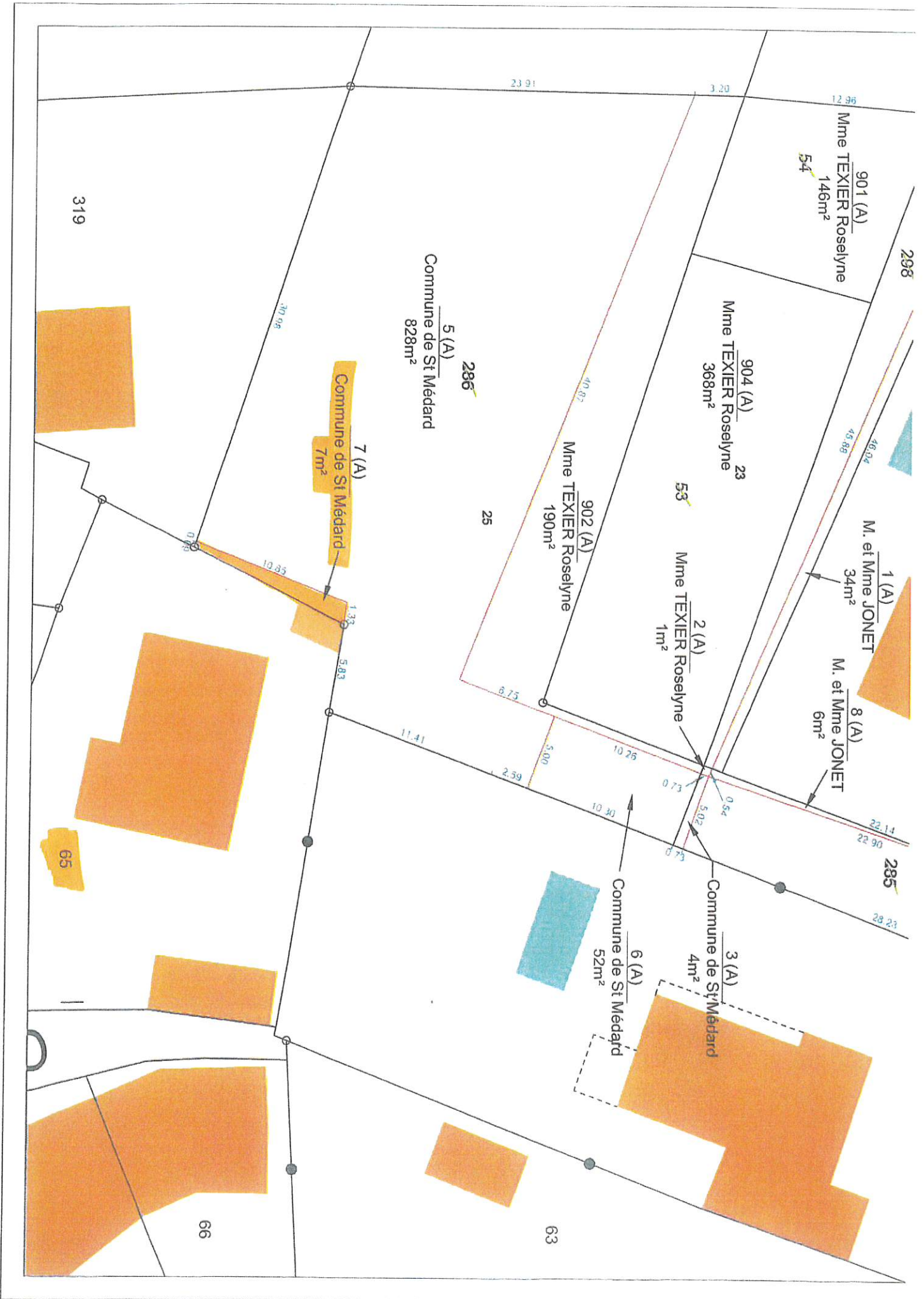
A Saint Médard en Jalles , le

Réf. dossier :



Document dressé par :
M. Arnaud ALLAIN
à : Saint Médard en Jalles
Date : 18 mai 2018
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre-expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'autorité acquiesçant).







-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_096
Date de la décision :	2021-06-29 00:00:00+02
Objet :	ÉCHANGE SANS SOULTE DE TERRAIN VILLE ED286p AVEC PARCELLE PROPRIÉTÉ DE MADAME VERVAEKE ED65p. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	033-213304496-20210629-DG21_096-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20210629-DG21_096-DE-1-1_0.xml	text/xml	925
Nom original :		
DG21_096.pdf	application/pdf	1034126
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20210629-DG21_096-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1034126

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 juillet 2021 à 10h35min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 juillet 2021 à 10h35min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2021 à 10h36min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2021 à 10h37min08s	Reçu par le MI le 2021-07-01